



# **PROCÈS-VERBAL**

**Séance du 28 juin 2021**

Présidence : Mme Chiara MONTECCHIO

Suite aux derniers assouplissements sanitaires, l'assemblée se retrouve à nouveau dans sa chère salle du Conseil communal. Mme la Présidente ne cache pas son émotion de pouvoir diriger son dernier Conseil dans cette salle. Elle n'espérait plus se sauver du triste record de n'avoir jamais dirigé une séance dans cette salle. L'horaire de cette séance a été adapté pour ne pas être en conflit avec le match de l'équipe suisse de football, la Nati. Ceci n'est pas un signal que le foot passe bien avant tout, mais une simple adaptation pour pouvoir s'occuper d'abord de la politique, puis de passer un moment agréable ensemble.

**1. Appel : 73 Conseillères et Conseillers sont présents**

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT LINARES, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Maurice GAY, Claude ULDRY, Vincent HACKER

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : BAERTSCHI Fabrice, BUCHS Patrick, CARENZA Marco, CARRARD Raymond, DARBRE GUBBINS Florence, DONNET Jonas, DUTRUY Gustave, ENGGIST Béatrice, FELIX Yves, HAINARD Jean-Michel, HANHART Jaques, HERITIER Fabien, IMMINK Cinzia, PIEREN Taïna, RAMEL Ione, ROCHAT Blaise, UDASSE Christian, WEAVER Mark

Absents : ALESSANDRO Giovanni, BADERTSCHER Elisabeth, FOSSATI Charlotte, GULIZIA Joseph, KRASNIQI Sadik, MOREIRA Daniel, NICOLE Willy, PELLETIER Simon, PERRET Philippe-Jean

**2. Procès-verbal de la séance du 31 mai 2021**

M. Robert JENEFSKY demande à M. le Syndic l'état d'avancement de la rédaction du préavis des abribus, dans l'hypothèse que la nouvelle législature ne débute pas avec une feuille blanche.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT confirme qu'ils ne partiront pas d'une feuille blanche. Comme expliqué lors du dernier Conseil, étant donné le changement à la fois de Municipal et de Chef de service, la logique était que la direction du Service qui défendra ce préavis soit la même que celle qui l'a rédigé. En l'occurrence, ils ont préféré repousser le dépôt de ce préavis, mais il n'est pas oublié et ne part pas d'une feuille blanche. Il fera partie des priorités du début de législature. Il précise également que la position de la Municipalité est claire, ils ne donneront pas le mandat aux TPN, mais ils vont s'en occuper.

Aucune demande de modification n'étant demandée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

**3. Approbation de l'ordre du jour**

Mme la Présidente ajoute le point 23bis, Interpellation de M. Philippe GLASSON intitulée « La pièce manquante » et le point 23ter, Interpellation de Mme Véronique BÜRKI intitulée « Equité, vraiment ? »

La discussion est ouverte sur ces demandes de modifications.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

#### **4. Communications du Bureau**

- Mme la Présidente signale que le Bureau a pris acte du regret de la Municipalité de n'avoir pu répondre aux postulats de M. Jenefsky au sujet des abribus, de M. Buchs au sujet de Perdtemps et de Mme Bordier pour des choux et des tomates au milieu des plate-bandes. De plus, seul le délai du dernier postulat est fixé au mois d'août, les deux premiers seront traités lors de la deuxième séance du Conseil.
- Mme la Présidente répète rapidement l'information qui a dû être transmise lors des séances de groupes, la société Nous Production a reçu l'autorisation du Bureau de filmer les débats concernant le rapport EnergieÔ. Ce projet occupera une large partie du film documentaire sur la géothermie en Suisse qu'ils sont en train de tourner.

#### **5. Communications municipales**

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE répond à Mme Edyta GRAF en lui signalant que le trou dans la voirie qu'elle avait signalé est en cours de réparation.

M. le Municipal Maurice GAY répond à Mme Christine VUAGNIAUX concernant les bancs publics. Il la remercie pour son implication dans ce projet et sa participation à la balade diagnostique. Elle recevra le rapport de restitution dans les prochains jours. Les échanges ont été très constructifs et seront intégrés au catalogue. Concernant le planning pour le mobilier urbain, un dernier groupe de travail avec les services concernés (Urbanisme, Transports et Mobilité, Espaces Verts et SIN) et les mandataires est prévu pour fin août. La validation en Municipalité devrait avoir lieu courant septembre. Elle décidera ensuite de quelle suite elle compte y donner et sous quelle forme, notamment auprès du Conseil communal. Concernant les bancs connectés, le mandataire est en train de réaliser une analyse des retours d'expériences des différentes communes qui les ont installés sur leur territoire, tels que Gruyère, Bulle et Châtel-St-Denis. Ils ont reçu un retour de Bulle qui les informe avoir installé deux bancs connectés dans le cadre d'une manifestation Energissima et ne pas y avoir donné suite. Dans le cadre du catalogue, ils proposeront trois ou quatre lieux test pour y installer ce type de mobilier. Ce choix sera à coordonner avec les Services Industriels et les services en charge de l'entretien, TEM ou EVF suivant les endroits choisis. Il sera intéressant de réfléchir à leur intégration dans les abribus comme suggère le préavis qui est à venir.

M. le Municipal Claude ULDRY répond à M. Christian UDASSE et lui signale que la piscine n'a pas été fermée depuis son ouverture, mais l'eau n'était plus chauffée. Il le rassure également en l'informant qu'ils seront évidemment attentifs aux normes et prescriptions cantonales qu'ils soumettront aux divers contrôles cantonaux liés à l'exploitation du chauffage à pellets. M. le Municipal répond également à M. Sacha SOLDINI au sujet des déprédations à l'ancienne école du Couchant. Il rappelle que l'école du Couchant est au bénéfice d'un DDP en faveur de la coopérative Cité-Derrière. A leur demande, celle-ci a fait murer les entrées. Il est connu des services que des groupes de personnes se réunissent dans l'ancien préau. En attendant la démolition du bâtiment, la Municipalité ne voit pas d'inconvénient à ce que ce préau soit utilisé d'une manière publique, comme par le passé. Comme M. Soldini le sait peut-être déjà, depuis quelques temps, la ville de Nyon, mais aussi certaines communes avoisinantes sont victimes de déprédations. Celles-ci visent en majorité des bâtiments ou lieux publics, comme par exemple, une fontaine, des éléments de la plage, des entrées d'écoles. Mais rien ne permet de relier ces faits à l'ancienne école du Couchant B. La Municipalité va essayer de faire avancer le permis de démolir/habiter, celui-ci étant aujourd'hui bloqué par des oppositions. De même, ils resteront attentifs aux éléments de sécurité qu'ils ont mis en place. Par contre, ils ne souhaitent pas que ce lieu soit barricadé, cela pour des raisons évidentes. Enfin, en ce qui concerne des rondes de police plus nombreuses, celles-ci ne se justifient pas plus à cet endroit qu'à un autre de la ville. Toutefois, l'interpellateur a tout loisir d'intervenir dans le cadre de ses fonctions au Conseil intercommunal de la PNR.

## 6. **Communications de la COREG suite au Conseil intercommunal de Région de Nyon**

Le Président de la commission, M. Pierre WAHLEN n'étant pas encore arrivé, pour cause d'assermentation du Conseil intercommunal de l'ORPC, le point sera traité ultérieurement.

### **RAPPORTS DE COMMISSIONS**

## 7. **Rapport de commission – Rapport-préavis N° 217/2020 Adoption du plan d'affectation « Vieille-Ville ».**

Mme la Présidente demande si quelqu'un souhaite se récuser sur ce point. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à M. Victor ALLAMAND de se récuser.

Rapporteur : M. Bernard UELTSCHI

La discussion sur les amendements proposés par la commission est ouverte.

Modification des articles 17 et 45 de la façon suivante :

#### Article 17

<sup>2</sup> Elle doit être soumise à la Commission d'experts en matière de développement urbain Commune, pour préavis. La Commune qui la transmet l'étude à la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) qui établit son propre préavis. La demande préalable auprès de la DGIP doit être déposée au moyen du formulaire ad hoc établi par la DGIP.

#### Article 45

~~Exceptionnellement, Sur préavis de la Commission d'experts en matière de développement urbain, la Municipalité peut accorder des dérogations aux dispositions du présent règlement aux conditions fixées par l'article 85 LATC pour autant que ces dernières soient objectivement~~

M. le Municipal Maurice GAY précise que ces amendements ont été soumis par la commission à la Municipalité qui a vérifié leur justification juridique. Il n'y a aucun problème à les accepter et il le recommande.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement proposé par la commission modifiant l'article 17 est accepté par 61 oui et 5 abstentions.

L'amendement proposé par la commission modifiant l'article 45 est accepté 61 oui et 4 abstentions.

La discussion générale sur le préavis amendé est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 61 oui, 3 non et 2 abstentions :

1. d'approuver la modification de l'article 17 du règlement du plan d'affectation, comme décrit au point 8 de ce rapport, pour que l'étude soit soumise à la Commission d'experts en matière de développement urbain pour préavis,
2. d'approuver la modification de l'article 45 du règlement du plan d'affectation, comme décrit au point 8 de ce rapport, permettant d'accorder des dérogations sur préavis de la Commission d'experts en matière de développement urbain,
3. d'adopter le plan d'affectation « Vieille-Ville » amendé,

4. de lever l'opposition de M. Jacques Hanhart, propriétaire de la parcelle N° 45,
5. de lever l'opposition de l'hoirie Luginbühl, d'Olivier de Mestral, de Marco Sutter, de Françoise et Olivier Bonnard, de Victor Allamand, de Lisette et Armand Ramel,
6. d'envoyer le présent plan d'affectation au Département en charge de l'aménagement du territoire et de la police des constructions du Canton de Vaud pour approbation.

**8. *Rapport de commission – Rapport-préavis N° 242/2021*  
*Réponse au postulat de Mmes les Conseillères communales Valérie Mausner Léger et Vanessa Ischi Kaplan « Gardons une eau pure et économisons-la ».***

Rapporteur : Mme Caroline BORDIER

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 65 oui, 1 non et 1 abstention :

- de prendre acte du rapport-préavis N° 242/2021 valant réponse au postulat de Mmes les Conseillères communales Valérie Mausner Léger et Vanessa Ischi Kaplan « Gardons une eau pure et économisons-la ».

**9. *Rapport de commission – Rapport-préavis N° 243/2021*  
*Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Marco Carenza « Pour un bilan de l'exploitation actuelle de la Grenette ».***

Rapporteur : M. Vadim ROCHAT

En préambule, M. Vadim ROCHAT signale une erreur dans les signataires du rapport, Mme Edyta GRAF n'était pas présente lors de la séance, au contraire de Mme Christine VUAGNIAUX auprès de laquelle il s'excuse de cette erreur.

La discussion est ouverte.

M. Pierre GIRARD apprend par ce préavis, et le rapport, qu'il est prévu de signer une convention avec cette association. Il pense que signer une convention avec une association qui reçoit, selon le budget, CHF 15'680.- dont CHF 5'600.- pour l'aide au loyer, donc CHF 10'000.- de subvention n'est pas approprié. Que l'on signe des conventions avec des grandes manifestations comme le Far°, Visions du Réel ou autres de cette importance, il est d'accord, mais une convention avec une association qui reçoit CHF 10'000.- n'est pas nécessaire. Il pense que l'on peut inclure certaines clauses dans le bail sans aller jusqu'à signer une convention.

M. Sacha SOLDINI revient sur le fait de proposer des boissons avec ou sans alcool, sans fixer de prix de vente et sans avoir de licence temporaire. Il rappelle que toute association qui organise un événement doit demander une licence par point de vente, cinq licences sont autorisées par année par association. Ce sont des contraintes supplémentaires. Il apprend que pour des associations de ce genre, contact sera pris avec la ville de Lausanne pour voir quel arrangement peut être mis en place. Il invite dès lors toutes les sociétés locales à ne pas faire des bars avec des prix fixes, ce qui rapportera sans doute plus, car les gens sont plus enclins à faire un petit don.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE précise à M. Girard qu'il s'agira d'une convention d'utilisation du local. Le terme « convention » peut effectivement prêter à confusion, avec celles signées avec le Far° ou Visions du Réel. Il s'agira de préciser plusieurs aspects dont celui de l'occupation du domaine public et celui souligné par M. Soldini.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 49 oui, 13 non et 3 abstentions :

- de prendre acte du présent rapport-préavis comme valant réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Marco Carenza intitulé « Pour un bilan de l'exploitation actuelle de la Grenette ».

**10. Rapport de la commission – Préavis N° 246/2021  
Pour une politique culturelle à Nyon 2021 – 2026 - « Nyon Culture ! Etat des lieux, axes stratégiques et objectifs ».**

Rapporteur : Mme. Véronique BÜRKI

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte à l'unanimité :

- de prendre acte du présent préavis et du document de politique culturelle qui lui est annexé, « Nyon culture ! Etat des lieux, axes stratégiques et objectifs ».

**11. Rapport de la commission – Préavis N° 248/2021  
Plan de quartier (PQ) 2 « Petite Prairie » - étape 3 - Réalisation d'un accès -Demande d'un crédit de CHF 155'000.- (TTC) pour des travaux d'aménagement routier.**

Rapporteur : M. Christian PERRIN

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'accorder un crédit de CHF 155'000.- (TTC) à la Municipalité pour le financement des travaux d'aménagement routier afin de garantir l'accessibilité au Plan de quartier (PQ) 2 « Petite Prairie » - étape 3 ;
2. de prélever un montant de CHF 155'000.- (TTC) sur le Fonds de réserve N° 9282.16 - PQ Reposoir, Petite Prairie, afin de financer ces travaux.

**12. Rapport de commission – Rapport-préavis N° 249/2021  
Station d'épuration de Nyon – Demande de crédit de CHF 180'000.- (HT) pour les pré-études relatives au maintien et à l'évolution du site de l'Asse, au traitement des micropolluants, au prétraitement et à l'optimisation du pompage des eaux ainsi qu'au développement d'un concept énergétique – Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Béatrice Enggist et consorts intitulé « Ne jetons pas les calories à l'Asse ».**

Rapporteur : Mme Danièle SCHERZMANN

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 180'000.- (HT) visant à mener les pré-études relatives au maintien et à l'évolution du site de l'Asse, au traitement des micropolluants ainsi qu'au développement d'un concept énergétique ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.12 – Station d'épuration et collecteur d'égouts, dépense amortissable en 5 ans ;
3. que le présent rapport-préavis vaut réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Béatrice Enggist et consorts intitulé « Ne jetons pas les calories à l'Asse ».

**13. Rapport de commission - Préavis N° 250/2021**

**Projet de géothermie de moyenne profondeur sur la Côte (EnergieÔ) - Augmentation du capital-actions et prêt d'actionnaire en vue de la réalisation du forage et de la poursuite des études de prospection sur la Côte - Demande d'un crédit de CHF 3'000'000.- pour la dotation du capital-actions et de CHF 2'000'000.- sous forme d'un prêt d'actionnaire.**

Rapporteur : M. Olivier RIESEN

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 65 oui et 2 non :

1. d'autoriser la Municipalité à participer à l'augmentation du capital-actions de « EnergieÔ », dans une proportion de 25% équivalente aux autres partenaires du projet, en l'occurrence SEIC La Côte SA à Gland, SEFA SA à Aubonne et Romande Energie à Morges ;
2. d'autoriser la Municipalité à engager le montant de CHF 5'000'000.- pour réaliser les projets ambitieux « EnergieÔ Vinzel » et « EnergieÔ La Côte », tout en gérant les risques inhérents à cette activité selon la répartition suivante :
  - a. souscrire à l'augmentation du capital-actions de la société « EnergieÔ » à raison de CHF 3'000'000.- et à libérer les actions par un apport en espèces de ce montant. Ce montant sera porté en augmentation du compte 9153.01 – Titres et papiers valeurs ;
  - b. autoriser la Municipalité à effectuer un prêt d'actionnaires pour un montant allant jusqu'à CHF 2'000'000.- portant un intérêt de 2% . Ces montants seront inscrits dans les comptes de la Ville sous 9122.07 – Prêt Actionnaire EnergieÔ, pour le prêt et les intérêts annuels sur le compte 222.4221.05 Intérêt prêt Actionnaire EnergieÔ.

**14. Rapports de commission (COFIN/COGES) - Préavis N° 251/2021  
Comptes communaux et gestion de l'exercice 2020.**

Rapporteur : Mme Corinne VIOGET-KARADAG pour la COGES

En préambule, Mme Corinne VIOGET-KARADAG précise que ce fut une année difficile et qu'il a fallu attendre fin 2020 pour avoir tout le monde.

Mme la Présidente précise qu'il y aura d'abord une discussion générale sur ce rapport, puis l'examen et le vote chapitre par chapitre.

La discussion générale est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme la Présidente passe au vote chapitre par chapitre. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté.

**Conseil communal** **pages 7 à 17**

La discussion est ouverte.  
La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

**Municipalité** **pages 19 à 26**

La discussion est ouverte.  
La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

**Administration générale et relations extérieures** **pages 29 à 45**

La discussion est ouverte.  
La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

**Architecture et bâtiments** **pages 47 à 58**

La discussion est ouverte.

M. Pierre GIRARD a pris l'habitude de parcourir le rapport de gestion de la Municipalité ; il s'agit d'une importante et intéressante source d'informations sur l'année écoulée. Cette année, il s'est arrêté plus longuement sur la page 57 de ce rapport, qui concerne le service Architecture et Bâtiments. On y trouve la liste des préavis bouclés en 2020. On apprend donc que cinq préavis ont été bouclés en 2020 et aucun n'a nécessité une rallonge et même le montant total de la non-dépense est important. Du coup, il s'est demandé ce qu'il en était en 2019. Il a constaté que cette année-là, sur onze préavis bouclés, un seul avait connu un dépassement de peu d'importance (CHF. 13'000.- sur un investissement de CHF 817'000.-). Il résume les deux dernières années avec des chiffres qui sont parlants et irréfutables :

- 16 préavis bouclés
- Crédits accordés : CHF 58'700'000.-
- Dépenses : CHF 55'700'000.-
- Non-dépense : CHF 3'000'000.-

Il dit simplement bravo et pense que l'on peut que féliciter ce service pour la conduite et le suivi de ces dossiers.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

**Culture** **pages 61 à 76**

La discussion est ouverte.  
La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

**Enfance, logement et cohésion sociale** **pages 79 à 94**

La discussion est ouverte.  
La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

**Espaces verts et forêts** **pages 97 à 106**

La discussion est ouverte.  
La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

**Finances** **pages 109 à 113**

La discussion est ouverte.  
La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.



**Informatique et population****pages 115 à 128**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

**Ressources et relations humaines****pages 131 à 144**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

**Services industriels****pages 147 à 171**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

**Sports, manifestations et maintenance****pages 173 à 182**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

**Travaux, environnement et mobilité****pages 185 à 202**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

**Urbanisme****pages 205 à 215**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

**Associations intercommunales****pages 217 à 227**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

La discussion générale finale est ouverte.

Mme Valérie MAUSNER-LEGER cherche une information qu'elle n'a pas trouvée dans le rapport, ce sont le nombre de vœux qui restent en suspens par rapport à l'ensemble des travaux fait durant la législature.

Mme Corine VIOGET-KARADAG lui précise qu'il y a eu des confusions avec les dates. La reddition du rapport avait été fixée originellement au 10 mai, ce qui fait que les vœux n'ont pas eu le temps d'être traités.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme la Présidente remercie la commission de gestion pour son travail et passe au vote du préavis N° 251/2021

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'approuver la gestion de l'exercice 2020 et d'en donner décharge à la Municipalité.

Mme la Présidente passe au rapport de la COFIN.

Rapporteur : M. Pierre GIRARD pour la COFIN

En préambule, M. Pierre GIRARD tient à remercier l'ensemble des membres de la COFIN de la législature qui ont assisté aux nombreuses séances avec assiduité et pour le travail accompli. Il tient à relever la très bonne qualité des échanges avec la Municipalité, en particulier avec le Municipal des Finances M. Claude ULDRY ainsi que la Cheffe du Service des finances Mme Yin Cottier ainsi que tout son service.

Mme la Présidente précise qu'il y aura d'abord une discussion générale sur ce rapport, puis l'examen et le vote chapitre par chapitre.

La discussion générale est ouverte.

M. Sacha VUADENS intervient sur les dépassements de plus de CHF 50'000.- qui ne sont pas annoncés et qu'ils ont découvert dans un Powerpoint le soir de l'examen des comptes. Il rappelle que l'autorisation donnée à la Municipalité d'engager jusqu'à CHF 50'000.- dit également que tout dépassement doit immédiatement être porté à la connaissance du Conseil. On peut voir au nombre de lignes où plusieurs millions ont été en dépassement, ce n'est pas la règle appliquée. Il espère que cela changera lors du prochain exercice. S'agissant des comptes en particulier, c'est à nouveau une année où ils s'écharpent lors du budget et où les comptes sont bons, voire excellents. Des réserves généreuses ont été faites, la marge d'autofinancement a permis de rembourser une partie de la dette, au détriment d'autres investissements qui sont gelés et la dynamique n'apparaît pas forcément saine. Il se demande combien de lignes du budget ont été rabetées, coupées, amputées, des entités culturelles que l'on a diminué de manière parfaitement arbitraire, l'entretien du patrimoine qui n'a pas été tout le temps au niveau requis et qu'il a fallu passer par des préavis. Finalement tous les fonds de tiroirs y passent, ce qui n'est pas souhaitable. La politique d'investissement que d'aucun peuvent qualifier de pusillanime, même si c'est un peu de la faute du Conseil, mériterait d'être rééquilibrée au vu des défis qui les attendent. Un quart de la marge d'autofinancement est partie au remboursement de la dette. Des projets doivent être ambitieux, notamment dans la lutte contre le réchauffement climatique, la transition de la mobilité active, la lutte contre la précarité ou encore l'amélioration des conditions qui permettent le lien social. Il faut également revoir la politique budgétaire. La crise a au moins permis de montrer que seul le service public a les reins assez solides en cas de coup dur. Il en appelle de ses vœux, dans le prochain budget, en tous cas, de ne pas raboter des prestations, mais au contraire de les améliorer, de ne pas toucher aux subventions des entités culturelles de manière arbitraire. Il appelle de ses vœux que le changement de majorité puisse rééquilibrer la politique financière.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme la Présidente passe au vote chapitre par chapitre.

Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté.

### 1ère partie

Comptes de fonctionnement des charges  
et revenus par nature

**pages 4 à 7**

### 2ème partie

Comptes de fonctionnement par direction

**Administration générale**  
Charges : CHF 23'226'943

**pages 11 à 28**  
Revenus : CHF 4'743'080

**Finances**  
Charges : CHF 41'356'029

**pages 28 à 33**  
Revenus : CHF 129'645'765

<b>Domaines et Bâtiments</b> Charges : CHF 13'953'617	<b>pages 33 à 43</b> Revenus : CHF 5'164'281
<b>Travaux &amp; Environnement</b> Charges : CHF 22'159'729	<b>pages 43 à 53</b> Revenus : CHF 12'396'279
<b>Instruction publique et Cultes</b> Charges : CHF 1'184'507	<b>pages 53 à 58</b> Revenus : CHF 992'207
<b>Police</b> Charges : CHF 18'028'425	<b>pages 58 à 62</b> Revenus : CHF 4'127'429
<b>Affaires sociales</b> Charges : CHF 51'512'099	<b>pages 62 à 77</b> Revenus : CHF 111'287'432
<b>Services industriels</b> Charges : CHF 41'227'475	<b>pages 77 à 86</b> Revenus : CHF 44'344'424
<u>3<sup>ème</sup> partie</u>	
<b>Bilan de la Ville de Nyon</b>	<b>pages 87 à 90</b>
<b>Bilan fonds de réserve et financement spéciaux</b>	<b>pages 115-116</b>

La discussion générale finale est ouverte  
La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme la Présidente remercie la commission des finances pour son travail et passe au vote du préavis N° 251/2021.

Au vote, le Conseil décide par 67 oui et 1 abstention :

2. d'approuver les comptes de l'exercice 2020

**15. *Rapports de la commission (minorité/majorité) chargée d'étudier le postulat de M. Alexandre DUPUIS intitulé « Diversifions les protéines dans les assiettes de nos petits ».***

Rapporteurs : M. Alexandre DUPUIS pour le rapport de minorité  
Mme Laure DAMTSAS pour le rapport de majorité

M. Alexandre DUPUIS ne procède pas à la lecture de la conclusion de son rapport. Il est, en effet, sûr que tout le monde l'a lu. Ce faisant, tout le monde aura compris qu'il s'agit d'un document qu'ils ont voulu objectif, étayé par des faits et des références, loin des croyances populaires et des discussions de bistrot ou de cantines. La question qui est posée ce soir est de savoir s'ils acceptent l'augmentation d'un repas végétarien hebdomadaire pour les écoliers jusqu'à la 8H. Malgré ce que l'on peut voir sur le site Eldora.ch, un seul repas leur est proposé aujourd'hui. Derrière cette idée simple, économe et ne nécessitant aucune étude ou frais supplémentaire, se cache un vrai changement à impact direct sur la santé, sur le réchauffement climatique et sur notre durabilité de manière générale. Le réchauffement climatique ne sera bien sûr pas résolu avec ce postulat, mais il permettra d'aller dans le bon sens. Quoi de plus naturel que de proposer un changement en l'apprenant à nos enfants pour qu'il soit durable. Avec un peu d'appréhension, il est allé en commission en janvier 2021. Il était équipé d'arguments et de chiffres pour convaincre ses collègues commissaires de l'urgence climatique. Quelle surprise de découvrir une audience acquise à cette cause ! A son grand soulagement, les climato-sceptiques avaient disparu. Et pourtant, la majorité de ses collègues n'étaient, et ne sont toujours pas, convaincus par sa proposition. Divers prétextes ont été donnés, allant de l'égalité des chances aux problèmes de santé et de concentration des enfants qui seraient alors

mal nourris. Ses réponses en séance et dans son rapport sont sans équivoque et balaient tous ces prétextes.

Mme la Présidente lui demande de s'en tenir à son rapport.

Pour terminer, il cite le journal *Le Temps* du samedi 26 juin 2021 qui propose un article qui relate le rapport apocalyptique du GIEC, groupement intergouvernemental regroupant des scientifiques aguerris de 195 états. Ce rapport dessine un futur effrayant : catastrophes météorologiques ou encore rehaussement de la mer de 13 mètres. Le rapport conclut : « Nous avons besoin d'une transformation radicale des processus et des comportements à tous les niveaux. Individus, communautés, entreprises, institutions et gouvernements. Nous devons redéfinir notre mode de vie et de consommation ». Il pense que ce soir, les Conseillers ont l'occasion de montrer au peuple nyonnais qu'ils prennent leurs responsabilités, qu'ils vont de l'avant, pas tant en précurseurs, car d'autres se sont déjà engagés sur cette route, mais en restant dans le peloton de tête des communes et cantons suisses qui agissent déjà à leur niveau pour changer le destin tragique qui pourrait nous attendre si nous ne faisons rien. Il demande de décider, ce soir, de changer et de charger la Municipalité de mettre en œuvre ce postulat en votant le rapport de minorité.

La discussion est ouverte.

M. Sacha SOLDINI entend fréquemment dire stop à la viande. Il invite M. Dupuis à aller visiter une exploitation agricole, des éleveurs engraisseurs responsables, voir tout ce qu'il leur a été imposé ces 20 à 30 dernières années. Il pense qu'on est assez loin du sujet en disant que la viande est problématique aujourd'hui. Il inciterait plus M. Dupuis à venir vers le Conseil, comme l'UDC l'a fait au Grand Conseil, avec un texte demandant une journée 100% local dans les UAPE et écoles. Une fois de plus, le groupe UDC regrette que, en voulant aller dans le bon sens, il tape toujours sur les mêmes personnes, à savoir, les producteurs, les agriculteurs et les engraisseurs. Il demande de refuser d'envoyer le postulat en Municipalité.

M. Julien URFER, même s'il ne se faisait pas d'illusions sur l'avis de la majorité de la commission, avoue avoir été déçu par la première version du rapport reçu, écrit avec un parti pris très marqué et ne reprenant aucun argument du postulant. Il a fait plusieurs critiques que certains commissaires ont pris pour des attaques personnelles et il tenait à s'en excuser. Ces critiques visaient les arguments et leur formulation, mais nullement les personnes. D'ailleurs, il n'était probablement pas totalement faux, vu que la version du rapport déposée au Bureau a été passablement revue suite à ses critiques. Concernant l'impact sur les émissions de CO<sub>2</sub>, on peut débattre des pourcentages, 30% d'un côté, 9% de l'autre, probablement quelque chose au milieu, en réalité. De toute manière, cela reste symbolique quand il s'agit juste des écoles de Nyon. Ce symbolisme, pour lui, est important. Les écoles doivent donner l'exemple, pour l'environnement, mais aussi et surtout pour la santé. En effet, l'OMS recommande trois portions de viande par semaine pour les adultes et cinq pour les enfants. Au-delà de ces valeurs, il y a une augmentation des risques pour la santé. Il pense que c'est aussi le rôle de l'école de promouvoir la santé et d'essayer de sortir du cadre nutritionnel traditionnel résumé par cette publicité de Viande Suisse, tout le reste n'est que garniture. C'est donc avant tout pour la santé des enfants qu'il invite le Conseil à suivre le rapport de minorité afin qu'ils puissent découvrir une alimentation encore plus variée et saine ne tournant pas seulement autour de la viande, du poisson ou des fromages pour les menus végétariens.

M. Bernard UELTSCHI ne sait pas s'il prend la parole en tant que Président de la commission ou membre du Conseil, mais quand il a pris la présidence, il était touché d'entendre certains arguments du postulant. Il est vrai que toute la commission était sensible à ces arguments que l'on peut entendre et qui sont pleins de bon sens. Simplement, ce n'est pas un débat de chiffres ou de savoir qui a raison et qui a tort, il ne peut adhérer à ce postulat uniquement par le mot « imposer ». Il ne peut accepter que l'on impose des plats végétariens à hauteur de 50% dans les cantines. Il est concerné pour avoir un petit qui fréquente ces cantines et il est pour le bien de son enfant, mais ne peut accepter qu'on lui impose 50% de plats végétariens. De plus, il est allé voir les cuisiniers qui sont très consciencieux de l'équilibre des plats, notamment avec le label vert, garant de cet équilibre. Les parents qui souhaitent uniquement des plats végétariens peuvent en faire la demande, il trouve dès lors inutile de l'imposer. Il votera dès lors pour le rapport de majorité.

M. Maurice FREI demande le vote nominal (*en annexe*).

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 17 oui, 42 non et 11 abstentions :

1. de ne pas renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude,
2. de demander au prestataire de service par le biais de la Municipalité d'inclure (avec l'accord de la direction scolaire) des matinées "culinario-pédagogique" et des cours de formation pour les employés de service aux repas.

## **16. Propositions individuelles**

M. Jacky COLOMB va lire son texte afin de ne pas s'en écarter, ni le trahir. Il s'adresse à M. le Syndic : « Lors de la séance du Conseil communal du 31 mai 2021, vous avez fait grief à mon collègue Victor Allamand au motif qu'il se serait écarté du texte des conclusions du rapport de commission N° 230/2020 et d'avoir fait un certain nombre d'insinuations, d'allusions, d'allégations non étayées qui manifestement vous auraient déplues. Vous lui avez ensuite suggéré à l'avenir, de se contenter de ne lire que les conclusions sans autres commentaires. Dont acte.

Votre déclaration appelle deux remarques. La première est que les Conseillers sont parfaitement libres de faire part de leur avis sur un objet allant être débattu par notre assemblée. D'aucun usent d'un préambule avant de lire leur conclusion, ce qui parfois permet de clarifier une prise de position ou de souligner l'importance qu'ils accordent à un sujet particulier. Les mêmes peuvent naturellement demander à nouveau la parole pour préciser encore le fond de leur pensée. Personne, pas même le Syndic, ne peut leur dénier ce droit.

Monsieur le Conseiller lisait les conclusions, en remplaçant au pied levé la Présidente et rédactrice du rapport de la Commission qui était excusée ce jour-là. Madame la Présidente du Conseil aurait pu interrompre le discours du Conseiller Allamand si elle l'avait jugé trop long ou ses propos relevant de l'injure ou du mensonge.

Je me suis donc demandé quels avaient pu être ces mots dérangeant votre sérénité. Avec l'autorisation du Bureau, j'ai pu prendre connaissance du passage de la bande enregistrée concernant l'intervention de Monsieur le Conseiller Allamand. J'ai pu constater qu'il a scrupuleusement lu et respecté le contenu des conclusions du rapport, rien ne vous permet de dire qu'il s'en soit écarté et surtout qu'il en ait modifié le sens premier.

Monsieur le Syndic, si vous aviez perdu le vote à la suite de l'intervention de Monsieur Allamand, je pourrais comprendre que votre réaction soit liée au dépit. En l'occurrence vous avez obtenu, à satisfaction, l'approbation du Conseil. Cela rend votre réprimande en fin de séance encore plus difficile à comprendre.

Comme seconde remarque, j'aimerais rappeler que les séances du Conseil communal appartiennent aux Conseillers communaux, ils sont là pour débattre, il est vrai quelque fois vivement, ils n'ont pas à avoir de limites d'expression autres que la bienséance et le respect d'autrui pour défendre leurs opinions.

La Municipalité et son Syndic sont les invités de notre assemblée et en tant que tels, il serait souhaitable qu'ils se comportent à la manière d'invités, avec respect et dignité. Les Conseillers communaux sont bien sûrs enchantés de pouvoir échanger avec la Municipalité et se réjouissent que les rapports entre l'exécutif et l'assemblée délibérante restent dans des limites dictées par la bonne foi et la cordialité.

En donnant la leçon à Monsieur le Conseiller Allamand à propos de paroles qui ne vous auraient pas convenues, en édictant une pseudo-règle de limitation de parole, c'est à tous les Conseillers communaux que vous adressez votre réprimande, car ce qui est valable pour l'un, l'est aussi pour l'autre.

Il serait donc convenable à l'avenir que vous laissiez à la Présidente du Conseil le soin de régler la tenue des débats, conformément aux articles 34, 75 et 77 de notre Règlement qui lui en donnent notamment plein droit. »

Mme Aurélie HEGETSCHWEILER signale que, lors de leur séance de groupe dans la salle du Conseil, un important orage a éclaté. Il se trouve que de l'eau coule le long de deux poutres jusque dans un box électrique. Elle demande à la Municipalité de colmater les fuites.

M. David LUGEON prend la parole à la suite de la motion concernant l'amphithéâtre, déposée et acceptée lors de la dernière séance. Plusieurs Conseillers ont été surpris par la communication relative à la motion dans les journaux. Le PS - et particulièrement lui-même - s'est en effet senti gêné ; il a par ailleurs été informé qu'un autre parti était quelque peu fâché de ce qu'un objet, pour lequel tous les efforts sont faits pour fédérer de manière dé-politisée, soit re-politisé dans les journaux, en présentant la motion comme une initiative du PS exclusivement. D'autres ont peut-être eu le même ressenti. Il n'y a pas de « fautif » en la circonstance. Leur texte montre clairement la volonté de signataires issus de tous les partis. Il a lui-même insisté deux fois dans sa présentation sur le fait que c'était une motion représentant tous les partis. Le souci est que la formule consacrée "et consorts" n'est souvent pas prise en compte par les journalistes, qui se focalisent sur la personne porte-parole du texte. En l'occurrence, il s'agit d'un excellent journaliste, qui s'est appliqué à offrir au lecteur un article de qualité ; mais l'impression générale sur le lecteur peut être que la motion n'est proposée que par le Parti Socialiste, alors qu'il s'agit justement d'un projet pensé comme fédérateur et commun. Il s'agit de combler ce hiatus d'une manière ou d'une autre, afin que de telles initiatives ne soient pas mal vécues, et donc évitées, à l'avenir ; trouver le moyen de rendre visibles les initiatives "multi-partis", en les présentant non comme des initiatives individuelles. Cela permettrait, pour le coup, de rendre à César ce qui est à César, c'est-à-dire à l'initiative collective, consensuelle et dépourvue de tactique politique, souhaitant simplement faire avancer les choses en faveur de notre commune. Peut-on demander aux journaux de faire attention à la provenance des textes, déposés sous la forme d'une motion ou d'un postulat ? Ou faut-il que le titre d'une motion dans l'ordre du jour cite les 9 signataires ? Il ouvre ici un souhait, celui d'y faire simplement attention, sans solution toute faite, mais en cherchant un modus vivendi qui satisfasse chacune et chacun.

Pour terminer, et vu que c'est sa dernière séance du Conseil, il aimerait en profiter pour encourager les Conseillères et Conseillers à favoriser les liens et le dialogue entre les partis quand la question peut se poser sans polarisation politique, notamment en déposant des textes ensemble. Le système à la proportionnelle est en effet, à son avis, un désavantage pour les communes comme la nôtre à bien des égards ; une solution, qui n'est certes pas la seule, est de travailler ensemble, un peu comme dans un village où les tendances sont nettement moins marquées, sans oublier qui est chacun, et quelles sont nos valeurs, mais en oubliant un tout petit peu les antagonismes quand on peut travailler ensemble. Il est conscient que cela fait un peu « monde des bisounours », mais il pense que cette optique n'est pas dénuée de sens pour autant. C'est ainsi que dans cette perspective, il invite la presse à ne pas souligner que la différence, mais aussi la volonté d'œuvrer ensemble.

Mme Vanessa ISCHI-KAPLAN intervient au sujet de la rue Vieux-Marché qui débouche sur un trottoir à la place du Château. Les voitures arrivent à vive allure sans marquer un stop. Elle demande s'il est possible de faire un marquage au sol afin de signaler aux automobilistes qu'ils arrivent sur un trottoir.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES lui précise que l'on arrive sur une place et que l'on ne franchit pas un trottoir. Toutefois, il est vrai que des voitures arrivent à vive allure et qu'il faudrait peut-être envisager de mettre un trottoir traversant. Elle la remercie pour sa question.

M. Jacky COLOMB constate que l'aménagement provisoire des terrasses de la place du Château est en bonne voie, ce qui sera certainement un point positif pour la vie récréative dans le centre-ville. Toutefois, il se permet de soulever quelques points critiques à propos de cette réalisation. Le nombre de m<sup>3</sup> de gravier utilisés, la mise en place de structure alvéolée, de claies en bois et de bacs contenant des végétaux de différentes tailles permet de penser que cet aménagement ne sera pas démantelé à la fin de l'été, mais restera en place pour plusieurs années. La Municipalité n'ayant pas encore communiqué à ce sujet, il demande si cette installation sera pérenne ou non. Il a également pu voir, durant les travaux, que de nombreux m<sup>3</sup> de terreau ont été acheminés sur place en provenance de Frauenfeld. Il s'interroge sur cet approvisionnement, alors que nous avons de nombreux fournisseurs dans un rayon de

quelques kilomètres et notamment une compostière à Givrins. D'un point de vue écologique, il se demande si la commune ne pouvait pas faire mieux. Son étonnement aussi de voir que la terrasse ne s'étend pas jusqu'à l'alignement du trottoir de la Grand-Rue, il subsiste, à côté de la fontaine, un espace qui a tendance à ressembler à une place de parking, place que l'on a dû condamner par des barrières Vauban du plus mauvais effet devant la fontaine pluri centenaire. L'accès à la terrasse par le personnel de service n'en sera certes pas rendu plus facile. Il se demande s'il n'aurait pas été préférable d'avoir un alignement de la limite entre chaussée et trottoir-terrasse et nous dispenser de ces accessoires disgracieux que sont les barrières mobiles. Enfin l'aspect financier est absent de la communication municipale. Il demande dans quel compte ou crédit la Municipalité a puisé pour payer ces travaux. Il remercie la Municipalité d'éclairer le Conseil de ses lumières à propos de ces différentes interrogations.

## **DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORTS MUNICIPAUX DISCUSSION PREALABLE**

**17. *Communication N° 255/2021 - Feuille de route climatique « Nyon s'engage » - Bilan intermédiaire.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**18. *Préavis N° 256/2021 - Chemin des Tines – Réaménagement complet – approbation du projet et levée des oppositions et demande de crédit : Travaux routiers CHF 1'061'000.- TTC – Travaux SIN CHF 59'300.- TTC.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**19. *Préavis N° 257/2021 - Demande d'un crédit de CHF 3'438'000.- pour l'achat de la parcelle N°1901 sise au chemin de la Scierie dans le secteur de l'Asse.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**20. *Préavis N° 258/2021 - Réfection de la station de pompage dans la nappe phréatique du Bucleis - Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 610'400.- (HT) sur le préavis N°79/2017 relatif à la réfection du bâtiment de la station de pompage, le remplacement des pompes, des conduites, des commandes et du poste électrique.***

La discussion est ouverte.

Mme Chloé BESSE trouve ce préavis un peu fort de café. A sa connaissance, un dépassement de plus de CHF 600'000.- sur un investissement doit être annoncé au Conseil communal par le Municipal en charge du dossier, dès sa connaissance. Seulement, en décembre, lors du dépôt du préavis N° 234 qui concernait la même station de pompage, il n'y a eu aucune mention de dépassement. Fin janvier, lors du rapport de ce dernier préavis, toujours aucune mention. Alors, elle convient que le calendrier n'était pas heureux, qu'il y avait les élections communales, la situation sanitaire, etc... Mais un dépassement de CHF 610'400.- transmis pour traitement à la prochaine législature, c'est ce qui s'appelle non seulement un cadeau empoisonné, mais surtout cela laisse transparaître un certain flou artistique autour du dossier.

M. le Municipal Vincent HACKER entend bien la remarque. Il pourrait se réfugier derrière moult arguments et excuses, mais toujours est-il que la situation a été quelque peu glissante. Non pas qu'il y ait eu maladresse, puisqu'en fin de compte la seule et unique erreur sur ce dossier est l'absence de communication. Pour sa part, il a été avisé le 16 février de la situation et a fait le souhait d'attendre d'avoir les chiffres à communiquer. Entre le moment de l'étude du projet, sa mise en œuvre et la phase de réalisation des travaux, un certain nombre de contraintes, non maîtrisables, sont apparues. En effet, l'Office cantonal de la consommation a émis de nouvelles exigences qui ont nécessité plusieurs remaniements au fur et à mesure des travaux. Certaines contraintes n'étaient pas identifiables au moment des études du projet ou au début des travaux qui n'ont pu être réalisés qu'au moment de la mise hors eau du puits, respectivement de la cessation d'exploitation. Ces éléments, auxquels doivent être ajoutés d'autres adaptations techniques subséquentes, ont engendré des surcoûts très importants, environ 37%. Il tient à préciser que ces travaux sont indispensables à la poursuite de l'exploitation du puits du Bucleis, élément clé de l'approvisionnement en eau potable. Nous sommes confrontés à une situation exceptionnelle, à la suite de laquelle il a été décidé de revoir et renforcer certains processus internes afin d'éviter que cela puisse se reproduire à nouveau. Il ne tirera pas non plus à boulets rouges sur telle ou telle personne qui pourrait être responsable de cette absence de communication et le prendra pour lui. Il prie le Conseil de bien vouloir l'excuser pour ces erreurs. Toujours est-il que la seule partie maîtrisable du surcoût représente moins de 5% dudit surcoût, le reste étant la conséquence de contraintes techniques et cantonales.

M. Alexandre FEDERAU est sidéré et déçu par ce qu'il a lu dans ce préavis. Sidéré par les montants annoncés, CHF 600'000.- sur un investissement de CHF 1.6 millions, soit 37%. Sidéré par la manière dont ce Conseil est traité et qu'il ne comprend pas. C'était du devoir de la Municipalité de les informer immédiatement de ce dépassement. Au lieu de cela, l'information a été retardée jusqu'au dernier moment, à la dernière séance de la législature, juste avant que la nouvelle Municipale ne le découvre par elle-même. Il se demande pourquoi et rappelle que ce Conseil a accordé ce crédit en 2018 dans un esprit de confiance. En témoigne le rapport 79 en date du 15 janvier 2018 et dont il relit un extrait des conclusions. « Voici un objet qui ne demande pas de discussion. Cette impressionnante station de pompage est une grosse installation, elle représente 20% des apports d'eau pour notre région. (...) La commission unanime vous demande d'accepter ce préavis. » Cette confiance est aujourd'hui mise à mal. Pour commencer à la regagner, le Conseil et la prochaine Municipalité doivent faire toute la lumière sur ce dépassement, pointer les responsabilités et faire en sorte qu'une telle situation ne se reproduise pas.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**21. *Postulat de Mme Laure DAMTSAS intitulé « Pour l'arrivée des seniors dans les petites classes ».***

La discussion est ouverte.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT est désolé d'intervenir à ce stade, car l'idée est sympathique, voire même assez géniale. Il pense qu'il y a beaucoup de bénéfices possibles à de telles interactions. Toutefois, il se trouve que la ville n'a aucune compétence dans ce domaine. Tout le domaine scolaire est géré par le Canton, à l'exception des bâtiments scolaires qui sont à la charge de la ville. Ils n'ont aucune possibilité d'intervenir au niveau de l'enseignement ou dans ce domaine-là. C'est une bonne idée qui n'est pas postée à la bonne adresse.

Mme Laure DAMTSAS s'interroge que cela puisse être faisable à Mont-sur-Rolle qui a mis en place quelque chose de similaire.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ précise qu'ils ont fait des projets de ce type à Nyon avec le Conseil d'établissement, avec les quartiers, les associations d'aînés, mais il ne s'agit que de bénévolat d'enseignants, de direction. Ils ne peuvent pas faire une étude pour proposer ce projet aux écoles. La pédagogie scolaire et les projets des écoles sont du ressort des écoles. Cette demande peut être faite au travers du Conseil d'établissement, par exemple par le représentant PLR, qui sera étudiée. Si les enseignants sont partie prenante, si les aînés



également, le projet pourra se faire. Une multitude d'autres projets se font et ont été faits. Par contre, il s'agit exclusivement de bénévolat. Ils n'ont pas les compétences de l'imposer, ils ne peuvent que proposer le postulat au directeur. Ils ne peuvent faire une étude sur le sujet, même si le projet est bon.

M. Sacha SOLDINI convient que le sujet est du ressort du canton, mais il pense que la Municipalité peut prendre son bâton de pèlerin et faire la proposition au département de Mme Amarelle dans ce sens. Il rappelle qu'il y a également des UAPE dans lesquelles la Municipalité a parfaitement les compétences d'engager du personnel senior pour aller dans le sens de la demande de la postulante. Il invite la Municipalité à prendre contact avec le Département et étudier autre chose au niveau des UAPE.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ demande de reformuler la question, car au niveau des UAPE, ils peuvent effectivement agir, toutefois dans un cadre assez strict. Ils travaillent déjà avec des aînés dans ce sens et peuvent l'expliquer, mais ce n'est pas dans le cadre du postulat qui demande de le faire systématiquement à l'école. Quant à aller trouver Mme Amarelle pour lui présenter ce projet, elle veut bien lui envoyer le postulat, mais les Députés et il y en a un au sein du PLR, seraient un bien meilleur relais. Elle répète qu'ils sont partie prenante et travaillent déjà avec les aînés dans différents domaines. Ils viennent de créer une association d'aînés, ils sont en train de mettre en place une politique des aînés, ils travaillent dans les écoles et les UAPE avec les aînés... Ils ne sont pas contre l'idée, mais le postulat tombe à côté.

M. Jacky COLOMB a entendu qu'on ne pouvait pas engager du personnel pour le faire, mais s'il lit bien, le postulat parle d'un défraiement de CHF 100.- par année, il pense qu'il s'agit bien de bénévolat. Il est prêt à être bénévole, comme sûrement des centaines d'autres.

Mme Laure DAMTSAS retire son postulat et reviendra en août avec une autre formulation.

## **22. *Postulat de M. Julien URFER intitulé « Stop aux massacres à la tronçonneuse ».***

M. Julien URFER explique le pourquoi de son postulat. Cela fait un peu plus d'une année qu'il a emménagé dans une PPE. Avant d'emménager, il s'est renseigné sur le type d'arbres (essence et taille) qui allaient être plantés en compensation. Il lui a été répondu que six primus allium, cerisiers d'ornement indigènes, de 3,5 mètres seraient plantés et que ces arbres peuvent atteindre 15 à 20 mètres à l'âge adulte, mais que la hauteur de 3,5 mètres serait maintenue avec l'entretien courant. Il s'est demandé où était l'intérêt à demander une compensation pour des arbres abattus, si on ne les laisse pas se développer. Depuis ce moment, il a été un peu plus attentif à la hauteur des arbres durant cet hiver, particulièrement durant leur entretien. Il a constaté que des arbres sur des terrains devant locatifs, éloignés de toute construction étaient néanmoins taillés et rabaissés fortement comme le montre les deux dernières photos de son postulat. Il a aussi constaté une taille drastique sur un bouleau qui ressemble clairement au titre de son postulat, plus qu'à un entretien annuel. En effet, ni réglementation, ni recommandation pour l'entretien des arbres existe. Ce postulat propose de remédier à ce manque en mettant au minimum des règles pour le bon développement des arbres plantés comme compensation et pour l'entretien des autres arbres, hors compensation, il serait utile d'avoir au moins des recommandations et incitations pour une végétalisation de la ville, également sur le domaine privé. Afin que la commission puisse débattre sur des points concrets et juridiquement applicables, il propose un renvoi direct à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 50 oui, 16 non et 4 abstentions de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

**23. Interpellation de M. Sacha SOLDINI pour une « Maison de la Fédé » à Nyon.**

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond immédiatement. A sa connaissance, ils n'ont pas reçu de demande de ce type. Il précise que si la demande a été adressée aux 300 communes, elle a peut-être été considérée comme message général. Les activités des jeunes campagnardes et de leur fédération sont très intéressantes, elles méritent le respect et le soutien, mais, sans avoir vu passer de demande, ils n'ont pas entrepris de démarches dans ce sens et ils n'ont pas envisagé d'aider cette fédération à trouver un local à Nyon. Si la demande existait ou elle devait réapparaître, ils l'étudieraient. Il précise toutefois qu'il y a 300 communes vaudoises et que Nyon a 200 sociétés locales qui cherchent aussi des locaux. Nyon est vraiment pauvre en locaux disponibles, déjà pour les activités associatives de notre commune. S'il a une demande précise, ils regarderont ce qui est possible, mais en l'occurrence il n'a pas le souvenir de cette demande.

M. Sacha SOLDINI a pris contact avec la FVJC quand il a reçu ce document en tant qu'élu au Canton. Ils leur ont confirmé que Nyon avait reçu la demande.

**23bis Interpellation de M. Philippe GLASSON intitulée « La pièce manquante « ? »**

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT convient qu'une opportunité a été manquée lors de l'acquisition de la villa Niedermeyer. Il précise qu'ils ont déjà le dossier et le prix affiché est de CHF 11.9 millions. Il rappelle que, même si les Municipalités précédentes ont manqué des opportunités d'acheter des terrains qui paraissaient chers à l'époque et qui, aujourd'hui, paraissent vraiment pas chers, un élément clé dans le succès d'une transaction de ce type, c'est la discrétion. Dans ce cas, en faisant la publicité sur l'intérêt de la commune pour acheter un objet de cette somme, ce n'est pas idéal. Si une personne entend parler d'un projet immobilier auquel la Municipalité devrait s'intéresser, il est préférable de le faire savoir discrètement. Il précise encore que cela fait plusieurs années qu'ils suivent ce dossier, car le propriétaire est régulièrement abonné à l'Office des poursuites. Ils ont eu des discussions, des mises en vente aux enchères, lors desquelles ils s'étaient concertés avec la banque s'ils pouvaient faire une transaction extra-judiciaire pour acheter cette maison. Malheureusement, ils ont une très faible marge de manœuvre pour acheter une maison de manière discrète ou un immeuble car ils doivent passer devant le Conseil. C'est un des éléments à prendre en compte dans l'un des premiers préavis de la législature afin de laisser à la Municipalité une marge de manœuvre plus élevée pour être capable de traiter de manière discrète des opportunités de ce type. Le cas échéant, soit dans une transaction avec l'Office des poursuites, soit dans un accord extra-judiciaire, soit dans une action normale. Dans le cas précis, ils vont bien essayer de discuter, mais il avoue que le prix les a refroidis.

M. Sacha VUADENS trouve qu'en matière de discrétion, ils ont appris beaucoup de choses, notamment sur le propriétaire et sur le prix. Où il rejoint M. Glasson, qu'il salue pour la démarche, au-delà du prix ou de la discrétion, il s'agit d'une vision que plusieurs partagent, d'avoir un espace qui est unifié et que le bord du lac soit rendu à la population nyonnaise. Il ne sait pas à quelle hauteur serait la limite de la transaction, ça lui paraît dangereux. Même les dépassements de CHF 50'000.- sont annoncés tard, voire ceux de CHF 640'000.-. Il imagine qu'il y a un juste milieu pour ne pas se retrouver dans de telles situations. Si M. Glasson avait une résolution à déposer, ils seraient plusieurs à la soutenir.

M. Philippe GLASSON fait remarquer que la maison est à vendre depuis fort longtemps, donc le prix affiché n'est manifestement pas en accord avec le marché, ce qui laisse une grande marge de manœuvre au potentiel acheteur et cela ouvre des perspectives. Il rappelle encore qu'à Gland, ils ont refusé l'achat de la propriété contiguë à la plage de Gland qui est aujourd'hui dans les mains de Mme Bertarelli et qu'il est, aujourd'hui, strictement inenvisageable et impossible qu'un jour, cet espace, adjacent à la plage, puisse faire partie des biens communaux, le prix est bien plus élevé que les CHF 11 millions dont on parle. Ce qui importe, discrétion ou pas, c'est qu'on fasse quelque chose, le Conseil pourra, par la suite, décider. C'est aux Conseillers communaux de prendre position et non à la Municipalité de dire si c'est trop cher. Il souhaite déposer une résolution pour que la Municipalité se penche effectivement sur cette

possibilité. La résolution est la suivante : « La Municipalité étudie la possibilité d'acheter cette propriété et soumette ensuite cet objet au Conseil pour approbation ou non ».

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT pense qu'il n'y a pas besoin de voter une résolution, ils vont l'étudier. Il dit simplement qu'ils n'ont pas tous les éléments favorables. Ils ont le dossier, ils en ont parlé en Municipalité.

M. Sacha VUADENS pense que la résolution peut montrer que le Conseil est derrière ce genre de projet, de requalification des espaces publics et de mise à disposition de ce genre de parcelle à toute la population. Il pense qu'il est important de la voter.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, la résolution est acceptée par 50 oui, 4 non et 15 abstentions.

### **23ter Interpellation de Mme Véronique BÜRKI intitulée « Equité, vraiment ? »**

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui répond, concernant les critères, qu'il doit y avoir une demande. En l'occurrence, celle faite par le Perdtemps a été reçue vendredi soir dernier. Ensuite, ils font des études pour voir l'incidence sur l'espace public et au niveau de la circulation. Chaque fois que cela est possible, ils donnent leur accord. Un petit groupe des services évalue tous les éléments. Il précise encore qu'il y a eu des contacts avec la propriétaire depuis plus de deux ans pour envisager une solution, mais que les propositions faites ne lui convenaient pas. Certains restaurateurs ont pu avoir des terrasses plus grandes car il y avait une fermeture à l'intérieur ce qui leur assurait un certain équilibre au niveau économique. Dans la mesure du possible, ils l'ont fait. Concernant l'avenue de Perdtemps, ils doivent étudier, mais à première vue, il s'agit d'une voie très fréquentée en double sens. Si on limitait à une seule piste, il faut voir le sens des circulations, penser aux bouchons et blocages dans un endroit déjà assez difficile. Dans les autres cas, cela a été fait en supprimant des places de parc et non des voies de circulation. Ils vont étudier la demande. L'équité, oui, mais l'égalité parfaite n'est pas possible, les conditions étant très différentes d'un cas à l'autre.

Mme la Présidente revient en arrière dans l'ordre du jour et demande à M. Pierre WAHLEN s'il a des communications de la COREG. Ce dernier, au vu de l'heure et du match en cours, suggère aux Conseillers d'aller sur le site de la Région de Nyon.

### **24. Divers en rapport avec la séance**

M. Sacha SOLDINI revient sur la réponse de M. le Municipal Claude ULDRY concernant les déprédations au chemin du Couchant. Il a bien compris que la Municipalité ne voulait pas barricader, pour des raisons évidentes, mais il ne voit pas lesquelles. Les entrées ont certes été murées, mais avec des petites planches d'un centimètre et sont déjà par terre. Il pense qu'il ne faut pas s'étonner si on donne de tels messages, que les incivilités augmentent, que des statues soient mises dans le lac. Il pense qu'il faut donner un signal aux citoyens que la Municipalité veut régler ces problèmes. Pour l'instant, il a l'impression que la Municipalité n'a rien envie de faire. Enfin, concernant la suggestion d'intervenir au Conseil intercommunal de PNR, il n'a pas attendu, il lui suffit d'appeler la police. Ses propos lors de la dernière séance ont été entendus puisque la police vient plus régulièrement. Il ne sait pas ce qu'il doit faire, éventuellement faire venir la presse sur place, mais pour l'instant il a l'impression que c'est du « circuler, il n'y a rien à voir ».

M. Victor ALLAMAND revient sur le préavis N° 270/2020 accepté ce soir, en pensant avoir pris une décision éclairée. Mme la Présidente l'interrompt en précisant qu'il est partie prenante et ne peut intervenir sur ce sujet. M. Allamand signale qu'il reviendra ultérieurement sur le sujet.

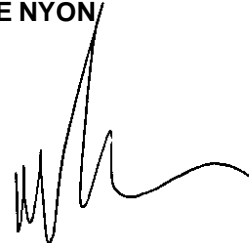
Les allocutions de Mme la Présidente et de M. le Syndic se trouvent en annexe, ainsi qu'une allocution M. le Municipal Vincent HACKER qui n'a pas eu le temps de s'exprimer, étant donné l'évolution du match de foot.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 21h30.

#### CONSEIL COMMUNAL DE NYON



La Présidente :  
Chiara MONTECCHIO



La Secrétaire :  
Nathalie VUILLE

Annexes : Vote nominatif postulat Dupuis  
Allocutions de Mme la Présidente Chiara Montecchio, M. le Syndic Daniel Rossellat et M. le Municipal Vincent Hacker

## Vote 16 : Rapport postulat Dupuis

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 28.06.2021 20:27:01

Total de résultats :	<b>Oui :</b>	17	24.29 %
	<b>Non :</b>	42	60.00 %
	<b>Abstention :</b>	11	15.71 %
	<b>Total :</b>	70	100.00 %

### Résultats individuels :

ALBERTI Marina	Abstention
ALTIERI Luigi	Abstention
BESSE Chloé	Abstention
CHEVALLAY Monique	non
DE PERROT Léon	oui
DEMETRIADES Alexandre	oui
FARINE Claude	oui
FELIX Yves	-
HERITIER Fabien	-
HEGETSCHWEILER Aurélie	oui
KARCHER Christian	Abstention
KARLEN Dominique	Abstention
KRASNIQI Sadik	-
LOPEZ MARTINEZ Juan	oui
LUGEON David	Abstention
MARQUES Manuel	Abstention
MONTECCHIO Chiara	-
NAEPFLIN KARLEN Jacqueline	Abstention
RAMEL Ione	-
SCHWERZMANN Danièle	Abstention
STALDER Olivier	Abstention
SUKIENNIK Renata	oui
URFER Julien	oui
VIOGET Corinne	Abstention
VUADENS Sacha	non
BADERTSCHER Elisabeth	-
BAJULAZ Romain	oui
BUCKLE Elise	oui
CARRARD Raymond	-
DONNET Jonas	-
DUPUIS Alexandre	oui
FEDERAU Alexander	oui
FOSSATI Charlotte	-
ISCHI KAPLAN Vanessa	oui
KASPAR Alexandre	oui
KORNAROS Christos	-
LIMBORG Géraldine	oui
MAUSNER LEGER Valérie	oui
PELLETIER Simon	-
ROCHAT Vadim	oui
WAHLEN Pierre	-
ALESSANDRO Giovanni	-
ALLAMAND Victor	non
ANNEN Valérie	non
COLOMB Jacky	non
GIRARD Pierre	non
GIRARD Sven	non

GULIZIA Joseph	-
HANHART Jacques	-
JENEFSKY Robert	non
KURATLE Philippe	non
MACPHERSON Niall	non
ROCHAT Blaise	-
ULDRY Doris	non
VUILLE Jean-Pierre	non
MANTERO Milko	non
BAERTSCHI Fabrice	-
BUCHS Patrick	-
MIÉVILLE-BLONDEL Michèle	non
PIEREN Taïna	-
UELTSCHI Bernard	non
BIELER Eric	non
BORDIER Caroline	non
BUCCINO Vincent	non
BÜRKI Véronique	non
DAMTSAS Laure	non
DARBRE GUBBINS Florence	-
DUTRUY Gustave	-
FAVRE Suzanne	non
FREI Maurice	non
GAUTHIER-JAQUES Yves	non
GLASSON Philippe	non
GUIGNET Mireille	non
HAINARD Jean-Michel	-
IMMINK Cinzia	-
JACKSON Brian	non
KIRCHNER Volker	non
MAGNI Eleonora	non
MONGE Olivier	non
MOREIRA Daniel	-
OLSEN Véronique	non
PERRIN Christian	non
RIESEN Olivier	non
SANTANTONIOU John	non
SAUERLAENDER Michael	non
SAUGY David	oui
VUAGNIAUX Christine	non
CARENZA Marco	-
DELLEY Stéphane	non
ENGGIST Béatrice	-
FÜGLISTER Jean-François	non
GRAF Edyta	non
NICOLE Willy	-
NILSSON Hans Rasmus	non
PERRET Philippe-Jean	-
SOLDINI Sacha	non
UDASSE Christian	-
WEAVER David	non
WEAVER Mark	-
WIESNER Raphaël	non

# Discours du Syndic, fin de législature 2016-21, 28 juin 2021

Cette dernière séance de la législature est l'occasion de faire un bref bilan du chemin parcouru lors des 5 dernières années.

Voici quelques chiffres pour illustrer les actions de cette législature très spéciale avec quatre référendums et deux crises, l'une financière et l'autre sanitaire :

- Nombre de préavis 2016 – 2021 : **258**, une moyenne d'un peu plus de 50 préavis par année

C'est un peu moins que lors de la précédente (**284**) mais davantage que celle de 2011 et 2016 (**217**) ou encore de celle de 2006-2011 ou encore entre 2002-2006 (**191**)

- Nombre de décisions municipales : **4'027**, inclus la séance du 21.06.2021 soit une moyenne de 800 décisions par année
- Montant total des crédits votés durant cette législature par le Conseil communal : **CHF 98'386'218**.

La législature précédente avait voté pour **CHF 272'113'729**. Cela montre bien comme nous avons dû freiner nos investissements pour faire face aux difficultés financières.

## Merci aux membres du Conseil communal

Merci aux **144** Conseillères et Conseillers qui ont siégé au sein de cette assemblée délibérante.

Merci aux trois présidentes et deux présidents :

- 2016-17 : **Christine Trolliet**
- 2017-18 : **Marco Carenza**
- 2018-19 : **Véronique Bürki**
- 2019-20 : **Blaise E. Rochat**
- 2020-21 : **Chiara Montecchio**

Ce fut un plaisir de travailler avec ces trois présidentes et deux présidents ainsi qu'avec l'ensemble des membres du bureau. Merci pour ce que vous avez fait dans les coulisses ainsi que sur le devant de la scène pour que les débats se déroulent de manière digne et respectueuse.

Une page va se tourner pour une quarantaine de membres de votre Conseil pour qui c'est la dernière séance.

Je souhaite remercier sincèrement toutes les personnes qui vont quitter le Conseil communal. Laissez-moi, au nom de la Municipalité, vous transmettre toute notre gratitude pour tout ce que vous avez fait pour la collectivité nyonnaise. Puissiez-vous garder les meilleurs souvenirs de votre passage dans ce Conseil.

## **Hommage aux trois Municipaux qui vont quitter la Municipalité**

Permettez-moi tout d'abord de remercier mes collègues de la Municipalité en soulignant le très bon état d'esprit qui a régné durant cette législature qui s'achève. Ce fut un plaisir pour moi de travailler en collégialité avec mes six collègues. Trois membres de la Municipalité vont quitter leurs fonctions, je souhaiterais les remercier très sincèrement de leur engagement en faveur de la collectivité nyonnaise.

### **FABIENNE FREYMOND CANTONE**

- Socialiste
- Conseillère communale (1998)
- Députée au Grand Conseil (de 2003 à 2018)
- Municipale (2006-2021)

**De 2016 à 2021, elle a été en charge du service de la Culture, ainsi que des Espaces verts et forêts. Durant les précédentes législatures, elle a été à la tête de l'Urbanisme et des Ressources et relations humaines entre 2011 et 2016 ainsi que des Finances, de l'Informatique et des Services industriels entre 2006 et 2011**

Déçue dans un premier temps d'abandonner le Service de l'Urbanisme, elle s'est investie avec enthousiasme pour les musées, les bibliothèques, l'Usine à gaz, l'art intégré et pour toute la vie culturelle de notre ville. Elle s'est passionnée pour les espaces publics, les parcs et forêts, les roses et les alpages.

Dresser la liste des projets conduits par Fabienne Freymond Cantone durant ses 15 ans est une tâche trop difficile tant fut fertile son imagination et constante sa ténacité.

Elle fut l'artisane de l'acquisition de la Maison Gubler devenue une UAPE entourée par le Parc du Buis ; le développement de la vision « Cœur de Ville » ; et encore, parmi tant d'autres, de la dynamisation et l'amélioration des prestations du téléseu nyonnais par son intégration dans net+.

Je la remercie pour son engagement politique durant près de 23 ans au Conseil communal, au Grand conseil et à la municipalité.

Je lui souhaite bonne chance pour le nouveau chapitre de sa vie personnelle et professionnelle et lui cède la parole

### **VINCENT HACKER**

- Parti Vert'libéral
- Conseiller communal (2015-2016)
- Municipal (2016-2021), en charge des Services industriels, ainsi que des Ressources et relations humaines
- Premier Vert'libéral de Suisse élu à une Municipalité

**De 2016 à 2021, il a été en charge des Services industriels, ainsi que des Ressources et relations humaines.**



Sa tâche ne fut pas aisée comme Municipal des SIN car les attentes contradictoires au sujet de la transformation de ce service en société anonyme ont contribué à un blocage de ce projet.

Mais on peut relever qu'à la tête des SIN, il a contribué à développer un programme d'efficacité énergétique et d'un autre projet d'importance visant à augmenter de manière significative la production d'électricité renouvelable locale, par l'installation d'équipements photovoltaïques sur les grandes toitures.

Comme Municipal des RH, il a participé à l'élaboration des règles favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale par la formalisation du télétravail ainsi que l'harmonisation de la gestion des temps.

Il quitte la Municipalité, à l'insu de son plein gré, avant d'avoir pu terminer le projet de nouvelles dispositions régissant les relations de travail, en vue de remplacer le Statut actuel datant de 1965. Mais il faut saluer des importants progrès réalisés.

Il aura certainement le plaisir de voter, en tant que Conseiller communal, le préavis qui finalisera cette longue démarche entamée depuis plusieurs années.

En relevant combien il s'est montré digne après sa non-réélection, je tiens à le remercier de son activité au sein de l'exécutif durant cette législature qui s'achève et souhaite que le destin soit aimable avec lui. Il a la parole

## **MAURICE GAY**

- PLR. Les Libéraux-Radicaux
- Conseiller communal (2002-2016)
- Président du Conseil communal (2007-2008)
- Municipal (2016 à 2021)
- Député au Grand Conseil (depuis 2017)

### **De 2016 à 2021, il a été Municipal en charge du Service de l'urbanisme et du Service informatique et population (Contrôle des habitants).**

Son plus grand défi a été la poursuite de la mise en œuvre du concept « Cœur de ville » avec comme élément phare le lancement du projet de parc et de parking souterrain à Perdtemps.

Il a piloté la création de plusieurs aménagements temporaires et la mise sur pied de démarches participative et ateliers d'usage en relation avec le square Perdtemps, la Voie 4 au sud de la gare, la place du Château, et la Grande Jetée.

Parmi les nombreux plans d'affectation et autres plans de quartier, relevons le lancement du projet de nouveau quartier En Gravette avec la création de logements et d'un parc public, et l'agrandissement du centre commercial.

Il gardera le souvenir de la victoire lors du référendum sur le projet de nouveau quartier à la Suettaz.

Et il se consolera du résultat défavorable des votations des élections avec l'adoption du Plan lumière afin de protéger l'environnement nocturne et la mise en œuvre du concept d'évolution des rives.

Je le remercie de son attitude très fair-play à la suite du résultat des élections qui lui a été défavorable, de son engagement politique durant près de 20 ans en faveur de Nyon. Et lui cède le micro.

## **Conclusion**

A l'issue de cette dernière séance de la législature, la Municipalité a le plaisir de vous inviter à une verrée simple et aussi conviviale que possible sur la Place du Château (ou le Carnotzet en cas de mauvais temps)

Le public et les représentants de la presse sont également cordialement invités.

J'espère que notre équipe nationale fera bonne figure face à la France

Enfin, pour oublier un peu la frustration de toutes les réceptions annulées, la Municipalité a le plaisir de vous offrir deux bouteilles de vin.

Merci de votre confiance et de votre attention. Je vous souhaite un bel été !

Daniel Rossellat, Syndic

28 juin 2021

Arrivée à la fin de ma présidence, j'aurai juste quelques mots à vous adresser. Je ne ferai pas long, je vous rassure (juste quelques dizaines de pages...en même temps je n'ai pas eu l'occasion de faire un discours pour la sérénade, du coup j'ai quand même quelque chose à vous dire).

J'aimerais d'abord remercier tout le conseil pour la **confiance** qu'il m'a donnée : vous m'avez confié la présidence de cette assemblée et je peux vous assurer que j'en ai été très honorée et que j'ai essayé de faire de mon mieux tout au long de cette année.

Soutenue par une **secrétaire irremplaçable** et une solide équipe de bureau très agréable, compétente et engagée, dont j'aimerais remercier chaleureusement chaque membre qui a opéré au cours de l'année, j'ai pu affronter une année tout à fait particulière :

- D'abord nous avons fait **8 des 9 séances à Marens**, (comme c'était le cas pour les dernières séances de mon prédécesseur Blaise Rochat)
- Nous avons dû gérer le choc de la **2<sup>ème</sup> vague**, accompagnée par une série des questionnements très logiques et compréhensibles vis-à-vis d'une situation inconnue (notamment de question de base du genre s'il fallait carrément garder les séances du conseil communal)
- Dans cette situation particulière nous avons eu quelques soucis à faire avancer le travail dans le **respect des délais** : ensemble président.e.s et membres des commissions, conseillères et conseillers, cheffe et chefs de groupe, membres du bureau et membres de la municipalité nous avons su retrouver notre rythme de travail habituel : un grand merci à tous, bravo ! S'il y a une chose que j'aimerais que vous gardiez de ma présidence, c'est mon invitation à la responsabilité commune et à la collaboration au sein des commissions, au-delà des divergences politiques très naturelles, avec la disponibilité à aider si nécessaire la/le président.e ou la/le rapporteur en difficulté
- Pour ce qui concerne les préavis votés pendant ma présidence je me rappellerai avec un certain « plaisir » :
  - Nous avons voté 2 rapports de la COGES

- **La consultation des jeunes sur les objets de votations**  
(Rapport de commission – Rapport-préavis N° 185/2019<sup>[SEP]</sup> Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Léon de Perrot intitulé « Pour une consultation des jeunes sur les objets de votations »)
- **La discussion autour de la STEP régionale unique**  
(Rapports de commission (minorité/majorité) – Préavis N° 188/2020 Demande d'adhésion à la station d'épuration régionale unique – Demande de crédit de CHF 6'911'100.- TTC)
- **Nous avons décidé des investissements importants pour la ville en cette période particulière :**
  - **Pour faire avancer la halle multisport de Colovray**  
(Rapports (minorité/majorité) de la commission chargée d'étudier le préavis 192/2020<sup>[SEP]</sup> Complexe multisports et parc des sports de Colovray – Demande d'un crédit de CHF 3'165'000.- pour l'étude de la 1ère étape du projet lauréat issu des mandats d'étude parallèles (MEP) de Colovray. )
  - **Pour le renouvellement de l'école du Centre Ville**  
(Rapports (minorité/majorité) de la commission chargée d'étudier le préavis 213/2020<sup>[SEP]</sup> Rénovation de l'école et de la salle de gymnastique du Centre-Ville ainsi que des aménagements extérieurs)
  - **Pour aider le commerce local** (Dépôt de préavis et rapport de commission – Préavis N° 240/2021<sup>[SEP]</sup> Avec procédure accélérée – pour continuer le soutien à l'économie nyonnaise - Demande de crédit de CHF 500'000.- pour l'octroi d'aides à fonds perdus
  - Les **Préavis N° 211/2020** <sup>[SEP]</sup> Adaptation du plan d'affectation "En Clémenty" (à cause duquel nous avons discuté plus de **20 minutes** l'ordre du jour le **26 avril** – depuis je dois vous avouer que j'ai les frissons quand nous arrivons au point 3 de l'ordre du jour – approbation de l'ordre du jour).
- En plus des votations habituelles, nous avons dû organiser les **élections communales** avec des mesures extraordinaires à cause

du **COVID**, et là je dois aussi mentionner, en plus de l'habituelle Secrétaire, mais je vais y revenir tout à l'heure, le soutien remarquable pour **engagement et professionnalisme** des services de la ville, avec un grand remerciement à toutes et tous les intervenants.

Pour conclure je pense que ce n'est **pas mal** ce que nous avons fait cette année et je garderai toujours dans mon cœur les mots de Mme la Secrétaire : heureusement que c'est toi la Présidente en ce moment (j'ai interprété ça comme un compliment).

Et encore un mot alors pour Mme la Secrétaire, chère Nathalie... comment te remercier sans répéter les éloges des mes prédécesseurs ? je pense que toutes et tous savent déjà combien tu es précieuse pour notre conseil et notre ville, pour ma part j'aimerais quand même ajouter que ç'a été un grand plaisir de travailler avec toi car, en plus d'avoir toujours les idées bien claires sur ce qu'il faut et ne faut pas faire, tu es aussi une personne qui écoute, qui dialogue, qui se remet en question et qui ne se fatigue jamais de chercher la meilleure solution : alors tout simplement merci !

Je remercie, également, notre Syndic, Cher Daniel, pour son efficacité et sa clarté lors de nos séances de bureau que je ne suis pas la première à remarquer. Je le remercie aussi pour les échanges du samedi matin avant le conseil et ne peux que regretter d'avoir **eu seulement un événement officiel à partager avec lui**, à savoir la **désignation et la consigne des primes de mérite citoyen**. J'aurais bien aimé partager bien plus d'événements officiels avec lui, surtout et aussi pour avoir l'opportunité de rencontrer d'autres personnes magnifiques que nous avons le privilège d'avoir comme concitoyenne et concitoyen dans notre ville.

Il faut dire que, quand on m'a proposé la candidature pour ce poste on m'a promis plein d'apéro et 4-5 kilos en plus..... maintenant je mise tout sur la sérénade du **6 septembre** que je profite pour vous rappeler **notre rdv**.

Je souhaite enfin plein de plaisir et de satisfaction à la **première présidente de la prochaine législature, Mme Valérie Mausner Leger**, qui siège déjà dans notre conseil et qui a déjà montré ses compétences lors de la séance d'assermentation.

Je donne maintenant la parole à Monsieur le Syndic avant de conclure la séance.

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,  
Chères et chers Collègues,

Je ne ferai ni un bilan de mon mandat, ni l'exposé de mes projets. Par contre, je vais profiter de la tribune qui m'est ici offerte pour dire MERCI !

MERCI aux électrices et électeurs nyonnais, pour m'avoir permis de vivre cette magnifique expérience au service de la collectivité ;

MERCI à vous toutes et tous, au Conseil communal et à la Municipalité, pour la collaboration durant ces cinq années ;

MERCI à mes adversaires et à mes alliés pour avoir rendue cette législature aussi riche en émotions ;

Et surtout, parce que derrière chaque document, décision, qui émane de nos instances politiques, les actions et réalisations qui en découlent sont l'œuvre de femmes et d'hommes extraordinaires et engagé.e.s, j'adresse un grand, un immense MERCI aux quelques 630 collaboratrices et collaborateurs, fixes et auxiliaires, apprenti.e.s et stagiaires, pour l'extra-ordinaire aventure humaine que j'ai vécue en les côtoyant !

Les fondements de mon engagement reposent sur des valeurs fortes et qui sont miennes, je parle ici entre autres d'humanisme, de progressisme et d'ouverture ; ce sont là des valeurs que je ne saurais sacrifier pour aucune raison.

Au contact de vous toutes et tous, j'ai appris énormément et s'il est une chose que je pense opportun d'ajouter, c'est qu'en politique, il faut être patient, humble, digne et réaliste. En toutes circonstances.

J'en profite pour souhaiter le meilleur à Élise Buckle, Alexandre Démétriadès et Pierre Wahlen. Qu'ils trouvent autant de plaisir que j'ai pu en éprouver à exercer cette magnifique fonction au service de la collectivité. Et tout de bon à Roxane, Stéphanie, Claude et Daniel qui remplissent pour un mandat.

Je ne saurais terminer mon allocution sans formuler mes meilleurs vœux d'un avenir radieux à Fabienne et Maurice qui comme moi vont maintenant passer à autre chose.

Merci !